Règlement taxe

Abonnement annuel :	gratuit
Emprunt de médias/documents :	gratuit
Utilisation postes informatiques/WIFI :	gratuit
Remplacement d'une carte de lecteur :	5,00 €
Reproduction (sous réserve) :	0,10 € / page format A4 0,20 € / page format A3

Taxe de défaut de restitution :

1. En cas de défaut de restitution OU
2. En cas de perte ou détérioration d'un document

l'utilisateur doit rembourser les frais de remplacement du document, sur base d'une facture lui adressée par la bibliothèque. Cette taxe est fixée à la hauteur du prix d'acquisition du document ou si le prix d'acquisition ou coût de remplacement du document n'est pas déterminé ou déterminable, une taxe de quotité de 25€.

Frais de dossier
A chaque facture établie, 10 euros de frais de dossier seront mis à charge de l'utilisateur.

Après émission d'une facture, le montant facturé restera dû, nonobstant la restitution du ou des documents prêtés, sans possibilité d'annulation ou de remboursement.

Tout règlement taxe antérieur relatif à la bibliothèque municipale est abrogé.

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette
esch.lu

Escher Bibliothéik
26, rue Emile Mayrisch
L-4240 – Esch-sur-Alzette
T (+352) 2754 4960
bibliotheque.esch.lu